

Le SEDIF et Veolia ont signé le nouveau contrat de concession relatif à la gestion du service public de l'eau potable

Le 16 mars 2024, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) et Veolia ont signé le contrat de concession relatif à la gestion du service public de l'eau potable en Île-de-France pour la période 1^{er} janvier 2025 – 31 décembre 2036.

Le 25 janvier dernier, au terme d'une longue procédure de consultation, les élus du SEDIF, réunis en Comité extraordinaire à l'usine des eaux de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) ont jugé que l'offre de Veolia apporte la meilleure réponse aux enjeux économiques et environnementaux fixés par l'autorité organisatrice. Ils ont choisi de lui attribuer le nouveau contrat de concession à compter de l'échéance de la délégation de service public en cours, le 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2036.

Le Tribunal administratif de Paris a confirmé le 29 novembre 2023 la validité du processus d'attribution, ainsi que le Conseil d'État, saisi en cassation par Suez, dans un arrêt rendu le 2 février 2024.

Dans le même temps, le Tribunal administratif a été de nouveau saisi par Suez dans le cadre d'un second référé précontractuel. Le 14 mars 2024, Suez a été une nouvelle fois débouté.



« Nous nous réjouissons de la signature de ce nouveau contrat. En tant qu'autorité organisatrice, le SEDIF veillera à ce que le Service public de l'eau réponde en pionnier aux enjeux sanitaires et environnementaux des prochaines décennies. Depuis sa création en 1923, le Syndicat a toujours eu cette culture de l'innovation et du temps d'avance. Ce sera encore le cas avec l'Osmose inverse basse pression (OIBP) qui équipera nos trois usines dans les prochaines années. Cette technique membranaire complétera les filières existantes de traitement et nous permettra d'éliminer ces substances que le Code de la santé publique intégrera bientôt : résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, métabolites de pesticides, polluants éternels (PFAS), etc. Cet investissement très important, historique par son ampleur et la taille des installations, permettra de conserver ce lien de confiance avec l'eau du robinet », s'est félicité André Santini, président du SEDIF.

→





LES ÉTAPES À VENIR



À PROPOS

SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) regroupe 133 communes de la région parisienne et assure la desserte en eau potable de plus de 4 millions de Franciliens. Ses usines principales, situées sur les grands cours d'eau franciliens (Seine, Marne, Oise), produisent quotidiennement plus de 750 000 mètres cubes et figurent parmi les plus performantes du monde. Son réseau de canalisations couvre 8 000 kilomètres, soit la distance Paris-Pékin. Le SEDIF est présidé par André Santini, ancien ministre, Vice-président de la Métropole du Grand Paris et Maire d'Issy-les-Moulineaux.

www.sedif.com


CONTACT PRESSE

Guillaume de STORDEUR
0153 45 42 13 / 06 27 26 50 16
g.destordeur@sedif.com

